



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*

# *Agence de l'eau Loire-Bretagne*

## *Révision du 9<sup>ème</sup> programme*



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*

- 1. Rappel sur le 9<sup>ème</sup> programme*
- 2. Contexte et évolution réglementaire*
- 3. Orientations retenues*
- 4. Les évolutions adoptées*



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9<sup>ème</sup> programme

## Rappel sur le 9<sup>ème</sup> programme 2007-2012

### Objectif: Préserver et restaurer les fonctionnalités des hydrosystèmes

#### ■ Via 3 grandes thématiques:

##### ➡ Cours d'eau:

- ▶ Morphologie
- ▶ Régime hydrologique
- ▶ Continuité écologique

##### ➡ Zones humides:

- ▶ Limiter la régression des zones humides d'intérêt majeur
- ▶ Restaurer et préserver les fonctionnalités hydrologiques
- ▶ Reconnexion, préservation et gestion

##### ➡ Poissons migrateurs:

- ▶ Rétablir la libre circulation des espèces amphihalines
- ▶ Assurer le repeuplement et le soutien d'effectifs
- ▶ Restaurer les habitats



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9ème programme

## Rappel sur le 9<sup>ème</sup> programme 2007-2012

- **Principes d'interventions basés sur l'état des masses d'eau par rapport aux objectifs DCE**
  - Actions sur les paramètres les plus déclassants (hydromorphologie = plus de 60 % des ME altérées)
  - Augmentation de la ligne budgétaire (X 3) sur les enjeux morphologie
  - Taux différencié suivant l'état de la masse d'eau
  - Priorités aux ME dont l'objectif de BE est fixé à 2015
- **Un outil de mise en œuvre : Le Contrat Restauration Entretien**



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9ème programme

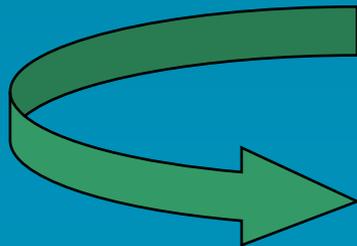
## Contexte et évolutions réglementaires

### ■ La Directive Cadre sur l'Eau

- ➔ L'atteinte du bon état passe par une restauration de la continuité écologique des cours d'eau
  - ▶ La libre circulation (montaison et dévalaison) des organismes aquatiques
  - ▶ Le bon déroulement du transport naturel des sédiments

### ■ Le Grenelle de l'environnement

- ➔ Stopper la perte de la biodiversité, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution
- ➔ La trame bleue doit permettre de préserver et de reconstituer les continuités écologiques des milieux nécessaires à la réalisation des objectifs de bon état en 2015
- ➔ Revue à la hausse des objectifs environnementaux



***Intégration au SDAGE adopté le  
15 octobre 2009***



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Nouveautés et révision du 9ème programme

## *Les orientations retenues*

- **Augmentation des taux d'aides pour :**
  - accompagner la mise en place de la trame bleue/continuité écologique
  - Développer l'acquisition des zones humides
- **Autoriser le dépassement du plafond des 80% d'aides publiques**
- **Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et de l'animation technique dans les contrats**
- **Ajustement de l'outil de mise en œuvre :**
  - Développer une approche globale et partenariale sur les territoires hydrographiques
  - Le CRE devient « Contrat Territorial Milieux Aquatiques »



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9ème programme

## Les évolutions

### L'outil de mise en œuvre: Le CT Milieux Aquatiques

- **Evolution du contexte: Objectifs DCE**
- **Le CRE s'aligne sur les Contrats Territoriaux = CT Milieux Aquatiques:**
  - Prise en compte de **tous** les paramètres déclassants
  - **Multipartenaire** pour une action **multithématique**
  - Part importante de travaux de restauration de l'hydromorphologie
- **Augmentation des aides à l'animation (50% + forfait fonctionnement 5000€)**



Établissement public du ministère chargé du développement durable

# Nouveautés et révision du 9ème programme

## Les évolutions

### Restauration de la continuité écologique

- Evolution du contexte: Grenelle « Trame bleue »
- Les nouvelles modalités:

Etat ME	Contrat			Hors Contrat	
	Hors liste prioritaire		Liste prioritaire "Trame Bleue"	Hors liste prioritaire	Liste prioritaire "Trame Bleue"
	"Respect"	"Risque"	Pas pris en compte	"Risque" uniquement	Pas pris en compte
Effacement	30%	50%	50%	30% (petits ouvrages)	50%
Equipement	30%	30%	50%	-	30%

- **Bénéficiaires:** Maîtres d'ouvrage publics, propriétaires/concessionnaires d'ouvrage
- **Dépenses éligibles:** études et suivi, animation, travaux sur obstacle, travaux collatéraux sur lit et berge
- **Déplafonnement des aides publiques** à 90% (100% sur avis du CA)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9ème programme

## *Les zones humides*

### Les zones humides:

- **Evolution du contexte:** Grenelle; «Trames vertes et bleues»
- **Les nouvelles modalités:**
  - **Acquisition étendue aux dossiers ponctuels (hors contrat):**
    - ➔ **Critères de d'éligibilité:**
      - Identifiées **ZHIEP** (SAGE)
      - **Trames vertes et bleues, menacées d'artificialisation**
      - ZH relevant d'un **classement** (natura 2000, réserve nationale,..)
      - **Garanties sur la gestion des terres acquises**
- **Bénéficiaires:** Maîtres d'ouvrage publics, Associations agréées (IG)
- **Taux d'aide: 30%** (50% sur avis CA)
- **Déplafonnement des aides publiques à 90%** (100% sur avis du CA)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



# Nouveautés et révision du 9ème programme

## Les évolutions

### Les zones humides (inventaires):

#### ■ Sont éligibles:

- Inventaires à l'échelle d'un BV, dans une enveloppe prioritaire définie par le SAGE
- Inventaires au sein d'un contrat territorial ou de rivière, en l'absence d'enveloppe prioritaire définie par le SAGE

#### ■ Ne sont pas éligibles:

- les inventaires en dehors des SAGE et des contrats (PLU ou autre démarche locale)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# *Agence de l'eau Loire-Bretagne*

## *Révision du IX<sup>ème</sup> programme*

*Merci de votre attention*